

Les compétences culturelles à l'aune d'une Belgique à quatre régions

Claire SPONAR

Mots-clés : Culture - Institutions – Régions – budget – Pacte culturel

Contexte

La question de recherche de ce mémoire s'inscrit à la suite d'une réflexion globale concernant la complexité institutionnelle actuelle et ce, particulièrement pour le secteur culturel. Dès lors, ce travail tente d'évaluer la faisabilité d'une réorganisation étatique basée sur un modèle fédéral à quatre Régions et s'intéresse plus particulièrement aux conséquences de ce modèle concernant les compétences culturelles. Est-ce qu'une régionalisation des compétences culturelles représenterait une plus-value pour le secteur, les institutions et le citoyen ? Quels seront les potentiels obstacles à prévoir dans le cas de la réalisation de ce scénario ? Afin de répondre de manière exhaustive à ces interrogations, ce travail est divisé en trois parties qui refléteront les trois grands axes empruntés.

La première partie se concentre sur les conséquences institutionnelles d'un tel scénario et plus particulièrement à Bruxelles. En effet, le cas de la Région de Bruxelles-Capitale sera probablement sujet à de nombreuses tensions en raison de la coexistence linguistique sur ce territoire ainsi qu'à la concentration importante d'instances culturelles.

La seconde partie de ce mémoire s'intéresse aux conséquences budgétaires d'une régionalisation de la culture. Il est effectivement primordial d'évaluer l'impact financier d'un tel projet afin de juger sa faisabilité. Qu'impliquerait le transfert du financement de la culture des Communautés vers les Régions ? Comment opérer ce transfert d'un point de vue financier ?

Enfin, la dernière partie se concentre sur les implications d'une régionalisation d'un point de vue de la gouvernance en matière culturelle en se limitant à l'étude d'un instrument juridique en particulier : le Pacte culturel. En effet, cet acte législatif fédéral semble poser de nombreuses interrogations actuellement et, il a semblé judicieux de s'y intéresser de plus près dans le cadre de l'analyse d'une régionalisation culturelle.

Constats

Ce travail permet d'élaborer plusieurs constats concernant les politiques culturelles.

Premièrement, il n'est pas simple d'affirmer qu'une régionalisation des compétences culturelles rimerait avec une simplification de l'organisation de l'Etat belge car cela dépendra de plusieurs facteurs politiques et économiques. Dans l'hypothèse d'une réelle Belgique à quatre Régions, les Commissions communautaires bruxelloises seraient supprimées et intégrées à la Région bruxelloise, ce qui simplifierait le paysage institutionnel belge. La Région bruxelloise serait alors la seule compétente pour légiférer en matière culturelle, ce qui représenterait une véritable simplification pour les acteurs du secteur. Plusieurs questions de taille devront néanmoins être résolues dans ce scénario, notamment la question de la représentation de la minorité flamande bruxelloise dans les organes parlementaires ainsi que la question des institutions à vocation supra régionale. Dans l'hypothèse d'un simple transfert de compétence opéré via l'activation de l'article 138 de la Constitution, la COCOF et la VGC seraient toujours existantes et de ce fait, il n'y aurait pas de réelle simplification du paysage institutionnel.

Ensuite, concernant un meilleur financement de la culture grâce à une potentielle régionalisation, ce postulat doit être nuancé pour la Région bruxelloise. En effet, à Bruxelles, il est clair qu'un transfert des dépenses culturelles sur base d'une répartition des recettes régionales est nettement désavantageux car cela ne refléterait pas l'importante concentration d'instances culturelles dans la capitale. Ce travail met en évidence le besoin de revaloriser Bruxelles en tant que capitale au rayonnement culturel international et d'y afférer des moyens budgétaires à la hauteur de ces besoins. Sans cette revalorisation financière, la Région bruxelloise sera incapable d'assumer le financement de toutes les institutions culturelles sur son territoire dans l'hypothèse d'une Belgique à quatre Régions et risque de plonger dans un déficit sans fin.

Concernant une potentielle meilleure gouvernance, l'analyse du Pacte culturel permet de mettre en exergue les dérives de cette loi fédérale qui favorise l'ingérence politique dans les organes décisionnels culturels. La régionalisation des compétences culturelles serait dès lors une bonne opportunité pour remettre en question ce texte législatif dont l'objectif est noble, mais dont les moyens pour y parvenir vont à l'encontre de l'indépendance de la culture.